

LA GESTION DU MATÉRIEL ET DES ÉQUIPEMENTS DE PRODUCTION DE L'ESPACE-TEST

FICHE
PRATIQUE

The background features silhouettes of a tractor with a tillage implement, a stork in flight, a stork on the ground, and a bare tree against a light sky. A large, semi-transparent orange arc is positioned over the lower half of the image.

Quels équipements
dans un espace-test ?

Quelles contributions des porteurs de projet ?

Quelle solidarité au sein de l'espace-test ?

Des conditions d'usage différentes selon le type d'espace-test

Lors de la création d'un espace-test sur un lieu pré-défini, les besoins en matériel seront pensés pour accueillir la production adaptée au site. Dans le cas d'un espace-test fixe en maraîchage, outre le terrain adapté agronomiquement aux activités de maraîchage, l'accès à l'eau et à l'électricité, un local technique avec possibilité de stockage ainsi que du matériel adapté (tunnels, tracteur, matériel d'irrigation...) sont à prévoir.

Ce seront donc les personnes qui sont à l'initiative de la création de l'espace-test (agriculteurs, enseignants agricoles, structures agricoles, associations...) qui définiront le matériel et les infrastructures de production avant l'accueil des porteurs de projet. Mais subsiste une difficulté : comment choisir le matériel, sera-t-il adapté au profil des porteurs de projet, pour combien de porteurs de projet faut-il investir ? Seule une réflexion stratégique en interne, sur la base de la connaissance du territoire et des objectifs de l'espace-test, peuvent répondre à ces questions.

Dans le cas d'un espace-test chez un agriculteur en place, le matériel existe. Une convention de mise à disposition est formalisée entre le porteur de projet et l'exploitant accueillant. Quelques points de vigilance peuvent néanmoins être soulevés par les structures d'accompagnements : obsolescence ou vétusté du matériel, respect des normes pour un travail en toute sécurité, casse et panne de matériel lors de l'utilisation par le porteur de projet...

Il est important de rester vigilant quant à l'achat du matériel et se poser les bonnes questions. Quel socle minimal fournir au porteur de projet pour qu'il puisse se tester dans de bonnes conditions ? Comment ne pas faire rêver le porteur de projet avec du matériel trop sophistiqué alors qu'en sortie de test il ne pourra pas se l'acheter ?

Dans la plupart des cas, le porteur de projet doit apporter lui-même le petit outillage nécessaire à la production, les plus gros équipements (tunnels, chambre froide, matériels tractés...) sont mis à disposition.

À noter qu'il n'est généralement pas pertinent de proposer le rachat du matériel aux porteurs de projet à l'issue du test, en effet, celui-ci ne pourra être pris en compte dans le calcul de leurs aides à l'installation. De la même manière, l'investissement en petit matériel peut être cantonné à la dernière année de test pour permettre aux porteurs de projet d'investir progressivement dans du matériel éligible aux aides.



L'épineuse question de l'investissement

Les investissements liés au site et à l'équipement sont quasiment incontournables pour tout nouvel espace-test, et très variables en fonction de la taille du site et des productions prévues. Les formes de financement, actuellement, font généralement appel d'une part aux fonds publics et fondations pour les équipements lourds, et à la solidarité paysanne pour le matériel agricole :

→ **À Toussacq**, Les Champs des Possibles s'appuie sur du matériel mis à disposition par la ferme du site. Les besoins en matériel agricole et l'aménagement d'espace (bureau) pour les porteurs de projets sont financés par des fondations et collectivités locales.

→ **La coopérative d'activités Terracoopa** proche de Montpellier a été aidée par la Région Languedoc Roussil-

lon et a pu investir dans du matériel comme un réseau d'irrigation, de l'électrification, un tracteur et des tunnels froids.

Dans le montage financier, on cherchera à répartir le risque le plus possible sur les différents partenaires (porteur de projet, consommateurs, établissements financiers...) en utilisant prioritairement les solutions collectives offertes par le secteur agricole (CUMA, banque de travail, entraide...).

L'association Les Champs des Possibles a trouvé une solution originale, et assure la trésorerie par le prépaiement des paniers (système amap) et par la vente de productions cultivées de manière collective dont les résultats sont destinés exclusivement au fonctionnement de la structure.

Et la gestion du matériel vivant ? La question du bétail :

La question des animaux est souvent un frein au développement des espaces-test en élevage.

Le test chez l'agriculteur déjà installé (Îlots paysans, CIAP, Nids d'activité en Bretagne) reste la solution la plus simple et la plus adaptée : les infrastructures (salle de traite, bâtiment), les animaux et le matériel font l'objet d'une convention de mise à disposition limitant les risques en cas de sortie anticipée du test par le porteur de projet.

Dans les Îlots Paysans en Auvergne, les porteurs de projet testent leur projet sur une ferme existante en disposant du cheptel de l'agriculteur en place, mais ont également la possibilité de compléter avec leur propre troupeau.

Dans la SAS GRAINES (Aquitaine) qui héberge des activités de productions animales, l'espace-test met à disposition le foncier et les moyens de transformation via une fromagerie mobile mais laisse le porteur de projet gérer l'apport du cheptel.

Le matériel est mis à disposition gratuitement ou pas !

Le prêt de matériel n'est pas fait à titre gracieux : ce serait incohérent avec la pratique du test d'activité qui induit des conditions protégées mais réalistes.

Les modalités de calculs de la valorisation du matériel visent à équilibrer a minima l'amortissement du matériel et à ne pas mettre en péril l'équilibre financier de l'espace-test :

➔ Aux **Prés d'Amont**, les mises à disposition se font au tarif du marché sur la base des barèmes d'entraide et du foncier. Le coût est progressif de 0 à 100 % au fur et à mesure du test. L'hébergement est par ailleurs facturé 500 euros par an.

➔ Les **Compagnons de la Terre** dans la Drôme louent le matériel mobile à l'heure aux personnes en test sur le lieu.

La plupart des espaces-test mettent en place une convention de mise à disposition de matériel qui régit les règles de fonctionnement au sein du site. Un registre d'utilisation du matériel est souvent tenu.

Des solutions innovantes à imaginer

Plusieurs espaces-test réfléchissent à des montages collectifs pour répondre aux besoins liés à la transformation qui représentent des coûts élevés pour un lieu unique : par exemple la création d'une fromagerie mobile à l'échelle de canton voire de pays. D'autres imaginent la création de CUMA entre différentes coopératives d'activités et d'emplois porteuses d'activités agricoles, si le maillage territorial est suffisamment rapproché ...

Enfin, des formes de mécénat d'entreprise pourraient permettre à des fabricants de mettre à l'essai leurs nouveaux produits sur les lieux de test, dans le cadre de projet de recherche et développement.

En revanche, de nombreux retours font état de la nécessité de développer des actions de sensibilisation à destination des porteurs de projet et des gestionnaires de matériel concernant la sécurité dans l'utilisation des outils, en particulier des outils à risque et du matériel tracté. Ou encore qu'il serait souhaitable d'établir systématiquement des fiches de coût de revient du matériel afin de mieux anticiper son amortissement.

Enfin certains rêvent à un fonds d'investissement géré par Reneta permettant d'acheter du matériel neuf, via l'épargne solidaire !

Terre de Liens Alsace

5, Place de la Gare
68000 COLMAR
tél : 09 70 20 31 31
mail : alsace@terredeliens.org

Terre de Liens Lorraine

Centre Ariane - 240 rue Cumène
54230 Neuves Maisons
tél : 03 83 47 43 06
mail : lorraine@terredeliens.org

